



L'école d'athlétisme de COURIR À SAINT-AVÉ
COURIR, SAUTER, LANCER... C'est possible avec CASA
Affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme

Chaque année, près de deux cents enfants sont accueillis le mercredi et/ou le samedi par nos encadrants.

Quel type d'entraînement est proposé ?

Tous les ateliers (saut, course, endurance et lancer) sont travaillés de manière ludique pour les Eveils et poussins; on **privilégie le plaisir de faire de l'athlétisme en général** aux performances dans une discipline particulière. Cela viendra plus tard si l'enfant poursuit.

Où et quand se passent les entraînements ?

C'est au stade d'athlétisme derrière le Dôme ou dans la salle de sport Pierre Le Nouail quand il fait trop froid ou qu'il pleut.

Nous vous demandons de bien vouloir accompagner votre enfant jusqu'au lieu de rassemblement qui se trouve au niveau de l'entrée du stade.

Les horaires d'entraînement sont les suivants : Le mercredi de 14h00 à 15h30 et/ou le samedi de 10h00 à 11h30 - 9h45 à 11h15 pour les minimes - 11h00 à 12h45 pour les cadets/juniors.

Nous vous demandons aussi de bien vouloir venir récupérer votre enfant à l'heure de fin de ces séances... L'équipe est toujours disponible pour échanger avec vous à la fin des entraînements.

Les enfants viennent avec une bouteille d'eau individuelle ou gourde.

L'association n'est en aucun cas responsable des pertes et oublis de vêtements. Les parents sont invités à venir récupérer les vêtements oubliés par leurs enfants.

Qui encadre les jeunes ?

	<u>Minimes, Cadets et Juniors</u>	<u>Benjamins</u>	<u>Poussins</u>	<u>Éveils athlétiques</u>
Mercredi	Frédéric BRIEN, Gilbert CHEVALIER demi-fond : Bernard LE STRAT	Jean-Yves JAUNET, Mathis LE BRUN	Alexandre BELLNKOT	Jean-Marie RYO, Charles DANA
Samedi	Frédéric SEVESTRE, Yves MITTELMANN demi-fond : Bernard LE STRAT	Thomas HAYS, Mathis CHABRILLAC et Gilbert CHEVALIER	Philippe GALLO, Charlotte LE BRAS	Yolande LE THIEC

Tous les encadrants sont des sportifs : certains sont des entraîneurs diplômés, d'autres ont suivi un stage leur permettant d'encadrer les jeunes.

Qui contacter ?

Par l'intermédiaire de notre adresse mail : contact@courirasaintave.fr

Philippe Gallo vous répondra. Il est notre référent présent le samedi ; il est responsable des engagements des enfants aux compétitions ; son téléphone : **06 37 89 01 57**

Jean-Yves Jaunet est le référent du mercredi : **06 70 68 53 87**

INSCRIPTION

Quelle démarche effectuer pour licencier un jeune ?

1-En cas de renouvellement :

- Venir à la **journée des inscriptions de St-Avé samedi 5 septembre** à notre stand avec le dossier complet qui comprend les documents suivants :

- le **certificat médical de non contre-indication à l'athlétisme en compétition de - de 6 mois au moment de l'inscription** ou questionnaire santé FFA (le cas échéant) ;
- le **règlement *** (voir les aides possibles ci-dessous) ;
- le **formulaire de demande de licence (licence obligatoire jusqu'à junior inclus)** ;
- une **copie d'une pièce d'identité** ou du livret de famille (*nouveauté saison 20-21*) ;

et **remettre l'ensemble des documents** à l'équipe de secrétariat.

- sinon, possibilité de remise du dossier complet les samedis suivants auprès de l'équipe de secrétariat présente aux entraînements ;

- impérativement **avant la dernière semaine de septembre** pour des questions d'assurance. **Au-delà, les éducateurs ne prendront pas en charge l'enfant.**

2- **Pour les essais : 2 essais proposés** à l'issue desquels l'enfant sera accepté seulement après remise du dossier complet aux entraîneurs.

Afin de faciliter le travail de secrétariat des bénévoles, ne tardez pas dans vos démarches.

L'athlétisme reprend le Mercredi 9 septembre 2019 à 14h00 au stade de SAINT-AVÉ derrière le Dôme - le Samedi 5 septembre pour les poussins et éveils athlé.

Quelles sont les catégories (au 1^{er} novembre 2020) ?

Éveils athlétiques (EA)	Poussins (PO)	Benjamins (BE)	Minimes (MI)	Cadets (CA)	Junior (JU)
2014-2013-2012	2011-2010	2009-2008	2007-2006	2005-2004	2003-2002

TARIFS DE L'ADHESION AVEC LICENCE	
D'ÉVEILS ATHLÉ À POUSSINS INCLUS	105€
DE BENJAMINS À JUNIORS INCLUS (INCLUANT LE MAILLOT POUR LES COMPÉTITIONS)	115€

* Les aides possibles à la pratique du sport :

Possibilité de paiement par chèques vacances ANCV.

A) Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan C.A.F : Pour les jeunes de 8 à 20 ans révolus dont les familles perçoivent les bons C.A.F pour l'année 2020, déduction sur présentation du coupon.

B) Le Club : Tarifs dégressifs : - 10 € pour 2 licenciés, -15 € pour 3 licenciés.

C) Le comité d'Entreprise (Délivrance d'une attestation par le Club).